

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2446

présenté par
M. Dirx, rapporteur spécial au nom de la commission des finances et Mme Perrine Goulet

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	1 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

À Mayotte, les noyades sont un phénomène qui touche chaque année la population locale. Afin de prévenir contre les risques de noyade, il convient de développer le savoir nager à Mayotte. Il est constant que dans ce département, peu de personnes savent vraiment nager. La nage est pourtant essentielle pour éviter une noyade, notamment pour des habitants qui vivent sur une île. En ce sens, il convient de développer l'apprentissage de la nage auprès des mahorais en augmentant les crédits dédiés à la prévention par le sport.

Ainsi cet amendement propose d'abonder de 1 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 03 Prévention par le sport et protection des sportifs du programme 219 Sport ; et de minorer du même montant l'action 01 Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques du programme 350 JOP 2024, aux fins de recevabilité et en invitant le Gouvernement à lever le gage.